

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1443

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression progressive du tarif réduit de taxe intérieure de consommation sur les carburants sous conditions d'emploi créera une perte nette pour de nombreux secteurs notamment pour le secteur des travaux publics avec 160 millions d'euros en 2020.